

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

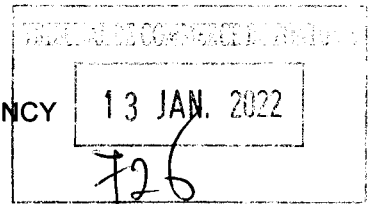
**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 01193
Numéro SIREN : 391 661 295
Nom ou dénomination : SA FRANCIS FAYOLLE

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2022 sous le numéro de dépôt 726

SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 739 622 Euros
Siège social : 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REUNIE ORDINAIREMENT

L'an deux mille vingt et un et le 10 décembre à 17 heures les actionnaires de la Société FRANCIS FAYOLLE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

M. HELENNE et M FERREIRA, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont absents excusés.

M. Francis FAYOLLE préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

M. C. CHAILLIE, actionnaire, présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

M. Bruno FAYOLLE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le nombre d'actions requis pour la tenue de l'assemblée tant sous sa forme ordinaire.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Feuille de présence à l'assemblée ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Formulaires de vote par correspondance ;
- Copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Rapport du Directoire sur l'ordre du jour ;
- Texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.
Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Cette Assemblée a approuvé
[Signature]

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur les opérations prévues à l'ordre du jour, approuve la nomination de Monsieur Stéphane GUERIN, né le 26 août 1973 à LEHON (22) en tant que membre du Conseil de Surveillance et ce pour une durée de 6 ans venant à expiration avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

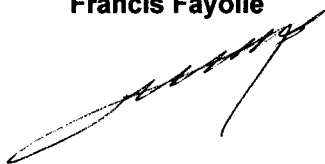
Seconde Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes aux fins d'effectuer les démarches légales.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Francis Fayolle



LE SCRUTATEUR
Claude Chaillié



LE SECRETAIRE
Bruno Fayolle

